



Extrait du livre des minutes de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de La Malbaie tenue à 19h00 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, le 11 octobre deux mil seize, à laquelle séance sont présents : Madame la Conseillère Lucie Carré, Messieurs les Conseillers Ferdinand Charest, Gaston Lavoie, Gilles Savard, Jacques Tremblay, Jean Bourque, Normand Tremblay et formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Michel Couturier, il a été adopté ce qui suit :

**7.8 - RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET "POUR UNE MUNICIPALITÉ SANS
VIOLENCE I" DE LA MAISON LA MONTÉE**
RÉSOLUTION 371-10-16

ATTENDU QUE la Maison La Montée est une maison d'hébergement qui accueille depuis 1985, les femmes et les enfants victimes de violence conjugale et en difficulté et ce sur tout le territoire de Charlevoix jusqu'à la Côte-de-Beaupré;

ATTENDU QUE dans le cadre des 12 jours de lutte contre la violence qui se tiendra du 25 novembre au 6 décembre 2016, la Maison La Montée et le Regroupement provincial des maisons d'hébergement ont mis sur pied le projet "*Pour une municipalité sans violence*";

ATTENDU QUE la Ville de La Malbaie juge essentiel les services offerts par La Maison La Montée sur le territoire du grand Charlevoix;

QUE ce Conseil appuie la Maison La Montée dans son projet "*Pour une municipalité sans violence*".

QUE ce Conseil désire adhérer audit projet.

Copie certifiée conforme du texte de la résolution.¹


Valérie Bouchard, Assistante-
Greffière

¹ L'authenticité de la résolution ne sera acquise qu'après l'approbation des membres du conseil lors de la prochaine séance mensuelle, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).